

LIMACES ET FRAISES : PAS TRÈS APPÉTISSANT!

Les limaces peuvent causer des dégâts aux fraisières en s'attaquant aux feuilles et surtout aux fruits. Attention! Avec des températures plus chaudes, leur activité pourrait augmenter.

Dépistage

La présence de limaces peut être détectée par les traînées de mucus luisant que celles-ci laissent derrière elles. Ce mucus persiste pendant plusieurs heures et est facilement visible sur le sol ou sur la plante après une nuit d'activité intense. La meilleure façon d'évaluer l'abondance des limaces est d'attendre quelques heures après la tombée du jour, en particulier après une pluie ou lorsque l'humidité est élevée, et d'examiner les endroits humides à l'aide d'une lampe de poche. On peut également les dépister durant le jour en déposant sur le sol des objets plats, tels une planche ou un sac de jute, sous lesquels elles s'abriteront.

Intervention

Actuellement, il n'existe pas de molluscicide suffisamment efficace pour assurer une répression complète des limaces. Il faut absolument recourir aux pratiques culturales et favoriser la lutte biologique.

1. Pratiques culturales

- Éliminez les abris ou les refuges potentiels comme les amas de déchets végétaux, les herbes hautes en bordure des champs, les canaux de drainage mal entretenus, etc.
- Évitez la présence d'humidité excessive dans le sol par un bon drainage pour défavoriser la ponte et l'activité des limaces.
- Le labour, en exposant au soleil et au vent les limaces et leurs œufs, permet de réduire la population de 30 à 60 %. Le hersage détruit aussi beaucoup d'œufs.
- L'aménagement d'une bordure de terre nue d'environ 4 mètres de largeur, autour du champ, réduit les possibilités d'invasion dans la culture. Les limaces risquent de s'y dessécher en l'absence d'abri pour les protéger. Un hersage répété de cette « barrière », 2 à 3 fois pendant l'été, en augmente l'efficacité.

2. Lutte biologique

Certains insectes (entre autres les *Carabidae*, gros insectes noirs qui se déplacent sur le sol) sont prédateurs de limaces, mais sont détruits par les insecticides. Il faut donc éviter les pulvérisations inutiles ou mal planifiées afin de favoriser l'activité de ces ennemis naturels. Les grenouilles, les crapauds, les oiseaux et les petits rongeurs sont aussi des prédateurs de limaces.

3. Lutte chimique

- **Appâts à limaces (métaldéhyde)** : ce produit peut être appliqué après la floraison, mais de préférence avant la période de récolte. Distribuez-le uniformément entre les rangs, **mais pas sur les plants**, à raison d'environ 20 kg/ha. L'application peut se faire après une pluie ou une irrigation afin de s'assurer que les limaces sont actives. Ce produit est toxique pour les oiseaux, le gibier et les animaux domestiques. Dans la mesure du possible, il est préférable de les tenir éloignés des champs traités.
- **LANNATE TNG (méthomyl)** : ce produit agit par contact et doit être appliqué par temps humide mais non pluvieux, tard en soirée alors que les limaces sont actives. Toujours respecter le délai d'utilisation de 14 jours avant la récolte.
- **SLUGGO** (phosphate de fer) : il s'agit d'un appât à limace qui n'est pas dommageable pour les oiseaux et autres animaux. Les limaces, après avoir ingéré les granules, cessent de se nourrir et meurent après 3 à 6 jours. La dose recommandée est de 25 à 50 kg/ha. Il est conseillé de l'appliquer entre les allées à la base des plants, car une application à pleine volée coûterait entre 200 et 500 \$/ha. Vu son prix, ce produit devrait être réservé aux secteurs de fraisière les plus susceptibles de subir des dommages par les limaces.

Texte sur les limaces adapté de :

André Duval, biologiste, département de biologie, Université Laval

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS
LUC URBAIN, agronome - Avertisseur
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 235 - Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Luc.Urbain@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 08 – petits fruits – 8 juin 2007

